

<https://ugtg.org/spip.php?article577>



# Essence : Pon moun péké kouyoné nou !

- Dossiers - Prix des carburants -



Date de mise en ligne jeudi 2 octobre 2008

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Ainsi, les Compagnies pétrolières regroupées pour la plupart au sein de la **SARA** (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles), la Région et l'État vont une nouvelle fois organiser la grande distribution des gains résultant de la vente du litre d'essence à l'occasion de la mobilisation des gérants de stations services et cela sur la tête de ceux qui paient, c'est-à-dire les usagers Guadeloupéens.

Faisant semblant de se battre pour les Guadeloupéens, chacun se renvoie la balle et tente par la même occasion de se faire passer pour le plus gentil de la classe : Maîtresse, c'est lui le voleur, c'est pas moi.

**En vérité, depuis toujours, leur démarche consiste à se partager le fabuleux gâteau que constitue le prix de vente de l'essence, véritable poule aux oeufs d'or, en nous ponctionnant par des taxes et autres prélèvements pon moun pasav ola sa sòti.** En conclusion, la Guadeloupe détient le record des prix les plus élevés du marché en France et dans les colonies.

## Mi sa yo ka fè. Jugez-en vous-mêmes :

### POU LA SARA :

- ▶ Le prix de l'essence est calculé à partir d'un prix appelé prix normal d'importation (PNI). Or la **SARA** n'indique ni le lieu, ni le prix réel d'achat alors qu'elle s'approvisionne en grande partie au Venezuela (l'un des moins chers du marché).
- ▶ Les taxes de récupérations des huiles usagées. Cette taxe existe uniquement en Guadeloupe et en Martinique et s'applique soit disant pour le traitement des huiles (qui n'existe pas) mais plus curieux encore, nous payons déjà une taxe dite (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur chaque bidon d'huile acheté pour ce même service (qui n'existe pas) ;
- ▶ Une taxe supplémentaire est payée par tous les usagers pour la collecte et le traitement de ces mêmes huiles à Marie-Galante, les Saintes et la Désirade (service qui n'existe pas là non plus).
- ▶ Une taxe sur le stockage appelé passage en dépôt alors que les cuves de la **SARA** sont amorties et ont d'ailleurs été financées par de l'argent public.
- ▶ De plus, la **SARA** n'applique jamais les baisses du prix du baril mais répercute systématiquement toutes les hausses.
- ▶ En outre, tous les travaux de rénovation des installations de la SARA sont financés par des augmentations du prix de l'essence.

### POU LUREL :

- ▶ L'octroi de mer et l'octroi de mer régional qui atteint globalement 15% du PNI, taux largement supérieur à celui de la Martinique ;

## Essence : Pon moun péké kouyoné nou !

---

- ▶ La taxe spéciale de consommation qui représente près de 70 millions d'euros sur un budget annuel régional de 300 millions ; là aussi, largement supérieure à la Martinique.

### POU LÉ JÉRAN :

- ▶ La Taxe pour fin de contrat (Accord Interprofessionnel Pétrolier) prélevé sur chaque litre vendu alors qu'il s'agit d'un contrat entre les Compagnies et les gérants. Aussi, poukwa sé nou ki ka péyé sa ?
- ▶ La Marge de détail de 12 centimes par litre destinée au financement des charges de personnel notamment ; or nombre de gérants la perçoivent sans embaucher ;

En définitive, la baisse annoncée ce mercredi 01 octobre 2008, (4 centimes sur le gazole et 2 centimes sur le super) n'est qu'un leurre, on lafimé a pip pou kouyoné Pèp Gwadeloup.

## SA NOU KA EGZIJE :

- ▶ La suppression de l'ensemble des taxes et prélèvements douteux de la SARA ;
- ▶ La baisse des taux d'octroi de mer, d'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation prélevés par la Région ;
- ▶ La suppression du paiement de l'AIP des gérants par les usagers de Guadeloupe ;
- ▶ L'arrêt de nouvelles implantations et des pompes automatiques et l'embauche de salariés dans toutes les stations sans pompiste. Contrairement aux allégations du Préfet, les autorisations d'installations relèvent de la DRIRE (service de l'État) ;
- ▶ L'arrêt et le démantèlement des cuves privées mises place par les compagnies sans autorisation de l'État et pratiquant des prix inférieurs au prix fixé ;

**AINSI, LA SUPPRESSION DE L'ENSEMBLE DE CES TAXES ET LA DIMINUTION DES PRÉLEVEMENTS DE LA REGION ÉQUIVAUT A UNE BAISSSE DE L'ORDRE DE 30 CENTIMES SUR LE PRIX DE CHAQUE CARBURANT (GAZOLE ET SUPER).**

## L'UTPP-UGTG :

- ▶ Appelle l'ensemble des Travailleurs à se préparer à une vaste et large mobilisation pour la satisfaction de ces légitimes revendications ;
- ▶ Exhorte le Peuple Guadeloupéen à refuser de se laisser kouyonné encore une fois et à exiger la baisse d'au moins 30 centimes d'euros du prix des carburants ;

## Essence : Pon moun péké kouyoné nou !

---

- ▶ Rappelle aux gérants que le soutien populaire dont ils bénéficient aujourd'hui s'appuie sur les légitimes revendications déclarées, **la baisse réelle du prix de l'essence et la protection de l'emploi.**

**Lapwent 01.10.08**

**UTPP-UGTG**